

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération  
n°72-2023  
Point 3.17.4.6

### Point 3.17.4.6 de l'ordre du jour

#### Tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de l'IPAG proposées hors SFC

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent (...) organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

Aucune modification de tarif n'est demandée cette année

Le 9 mai 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 30 voix pour et 4 contre.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de l'IPAG proposées hors SFC.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

			Codes APOGEE				Tarifs 2022-2023		Tarifs 2023-2024		
Composante	Diplômes	Droits de base (L ou M)	Diplôme	version	Etape	version	FI droits spécifiques	FC	FI droits spécifiques	FC	Remarques / Modifications
<b>Droit, Economie, Gestion, et Sciences politiques et sociales</b>											
<b>IPAG</b>	DU Formation civique et civile	L	AG33U	320	AG33U1	320	0		0		
<b>IPAG</b>	DU Concours administratifs	M	AG32U	320	AG32U1	330	490	2620	490	2620	

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2023-2024**

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification  AVEC modification

Composante : **IPAG**

Dénomination du DU : **DU Concours administratifs**

Date d'approbation par le Conseil de composante : **21 avril 2023**

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Ci-joint une proposition de nouvelle maquette pour l'année 2023-2024.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : /

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? /

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : /

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

## 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	23	/	11
Formation Continue	2	/	/

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	60,36€
------------------------------------	--------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	33469,62 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	5880 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1176 €	Autres recettes *	2640 €
Autres dépenses*			
Total des dépenses	34645,62 €	Total des recettes	8520 €
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			<b>-26125,62 €</b>

\*A préciser : Versement FC

### Commentaire du résultat :

*Le DU concours administratifs correspond à notre ancienne Préparation aux concours administratifs de catégorie A. Les aspects liés au fonctionnement de ce DU ont été prévus dans notre budget.*

**Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation** de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

*Le but de la formation est la préparation aux concours et ne vise pas principalement une poursuite d'études. Un suivi de cohorte est réalisé de façon détaillée.*

### Réussite aux concours de la promotion 2021-2022 :

IRA : 6

Inspecteur des finances publiques : 5

Inspecteur de la jeunesse et des sports : 1

Greffier : 1

Contrôleur des finances publiques : 1

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	30	14700 €
Formation Continue	3	8175 €
Exonération	10	4900€

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	60,36€
------------------------------------	--------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	33469,62 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	9800€
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1960 €	Autres recettes *	4782 €
Autres dépenses*			
Total des dépenses	35429,62 €	Total des recettes	14582 €
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			<b>-20847,62 €</b>

\*A préciser : Versement FC

## 3. Paramétrage des droits d'inscription

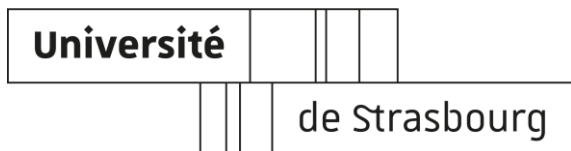
Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
AG32U1	490 €	Apogée
AG32U1	2725 €	SFC

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI  OU NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :



Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2023 - 2024**

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification  AVEC modification

Composante : **IPAG**

Dénomination du DU : **DU Formation civile et civique. Société, Droit et Religion**

Date d'approbation par le Conseil de composante : **21 avril 2023**

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : /

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : /

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : **10**

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? /

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : /

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

## 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	15	/	/
Formation Continue	/	/	/

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	60,36 €
------------------------------------	---------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	12222,90 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	18000 €
Autres dépenses*	/		
Total des dépenses	12222,90 €	Total des recettes	18000 €
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		<b>5777,10 €</b>	

\*A préciser : Ministère de l'intérieur et des outre-mer (Direction des libertés publiques et des affaires juridiques)

Commentaire du résultat :

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

Le DU a été crée en 2021-2022. Nous n'avons pas d'éléments de poursuites d'études, d'insertion professionnelle et de progression professionnelle des étudiants.

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation initiale	15	0
Formation Continue	0	0
Exonération	0	0



\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	<b>60,36 €</b>
------------------------------------	----------------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	<b>12222,90 €</b>	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	<b>18000 €</b>
Autres dépenses*	/		
Total des dépenses	<b>12222,90 €</b>	Total des recettes	<b>18000 €</b>
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		<b>5777,10 €</b>	

\*A préciser

### 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme

LICENCE

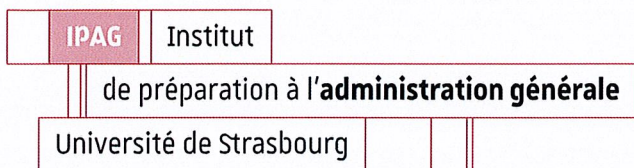
MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI  ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :



**CONSEIL DE COMPOSANTE  
DE  
L'INSTITUT DE PREPARATION  
A L'ADMINISTRATION GENERALE**

\*\*\*\*\*

**21 avril 2023**

\*\*\*\*\*

**RENOUVELLEMENT DIPLÔMES D'UNIVERSITE 2023-2024**

Les renouvellements des deux diplômes d'université pour l'année 2023-2024 sont soumis à la discussion et au vote des membres du Conseil.

Diplôme d'Université Concours Administratifs

Diplôme d'Université Formation civile et civique. Droit, Société et Religion

**DELIBERATION :**

- ✓ **Le Conseil d'administration de l'IPAG approuve le renouvellement de ces formations.**

Nombre de membres en exercice	20
Nombre de votants	13
Nombre de voix pour	13
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0



Le Directeur,

Christophe TOURNU